



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metaux

Question écrite n° 41127

Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur les inquiétudes que suscite auprès de l'ensemble des industriels de l'outillage l'implantation d'une société coreenne d'outils coupants en Irlande du Nord. Cette société coreenne YG.ITool compagny of Corea vend actuellement des grandes quantités de fraises et de tarauds pour le métal sur le marché européen à des prix inférieurs au prix de revient des fabricants français. Or cette société serait sur le point de se voir accorder un statut financier particulier en Irlande du Nord afin de construire à Belfast une usine de fabrication opérant sous le nom de Europa Tool Company Ltd. L'ouverture d'une nouvelle usine en vue de créer des emplois en Irlande du Nord risque de provoquer un effet contraire de même ampleur ailleurs au sein de l'Union européenne. La réalisation de cette usine aura vraisemblablement un effet très important sur l'emploi dans l'industrie des outils coupants au Royaume-Uni mais également en Europe. Il est également à prévoir qu'une conséquence de cette initiative de l'Irlande du Nord sera d'inonder le marché européen de produits fabriqués en Corée mais étiquetés sous la marque Europa Tools Company Ltd, Belfast. Devant ces craintes, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin que tous les éléments économiques et sociaux soient pris en compte avant que l'ouverture de cette usine en Irlande du Nord soit autorisée.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'interroge sur les conséquences économiques et sociales de l'implantation à Belfast d'une entreprise coreenne, YG-I Tool Company, dans le domaine de la production d'outils coupants et souhaite connaître les intentions du Gouvernement à cet égard. L'attention des autorités françaises a été appelée sur ce sujet par plusieurs industriels qui redoutent que les conditions d'implantation de cette société coreenne dans un Etat membre ne soient préjudiciables à ce secteur d'activité en Europe. Compte tenu des perspectives de production que laisse percevoir l'ampleur de l'investissement prévu et des risques que cette implantation est susceptible de faire peser sur l'industrie européenne, les autorités françaises ont saisi la Commission européenne de ce projet et lui ont demandé de veiller à ce que les conditions de cette implantation industrielle ne se fassent pas au détriment des entreprises européennes de ce secteur et n'aient pas pour effet d'entraver la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41127

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3747

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4363